

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 9h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Didier Baudet, M. Serge Rigal, M. Alfred Terlizzi, Mme Geneviève Lasfargues, M. Vincent Labarthe, M. Jean Baptiste Jallet (en visio)

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques, services du Département mis à disposition, Mme Malignon, directrice du syndicat mixte, Mme Le Rouzic (service de la région en visio)

Étaient excusés : M. Philippe Lasvaux, M. Marc Laborie, M Jean-Luc Mejecaze, Mme Caroline Mey Fau, M. Christophe Proença, Mme Perrine Laporte (service de la région)

Pouvoir de M. Jean-luc Mejecaze à M. Didier Baudet

Est élu secrétaire de séance : Didier Baudet

Nombre de délégués titulaires : 6
suppléants : 1

En exercice : 12
Présents : 7 (dont 1 en visio)
Votants : 7 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 29 mars 2022

Date d'affichage : 29 mars 2022

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 25 février 2022

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 27 janvier 2022.

* * *

1.2 Rapports sur l'exercice des délégations à la Présidente

Depuis la dernière réunion du conseil syndical, dans le cadre de ses délégations, la présidente a déclaré infructueux le marché de conception et réalisation de la signalétique d'interprétation.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations de la Présidente.

* * *

1.1 Télétravail

L'agent en charge du suivi administratif du syndicat mixte 7h/semaine est également en charge de la gestion du syndicat de l'eau 16h/semaine dans les locaux partagés à l'Hospitalet. Il est proposé d'autoriser le télétravail pour cet agent en accord avec le syndicat de l'eau, selon un calendrier d'alternat validé par les 3 parties, dans la limite d'un jour par semaine, à répartir entre les 2 temps de travail.

La chef de projet à temps partiel télétravaille. La directrice et la comptable peuvent être amenées à télétravailler, mais pas de manière régulière.

Depuis l'arrêté du 26 août 2021, pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021, l'instauration du télétravail induit le versement à l'agent concerné d'une allocation forfaitaire de télétravail de 2.50 € par jour télétravaillé. Le coût prévisionnel est donc minime (moins de 60 € par an pour le poste d'assistante administrative).

Les modalités détaillées figurent dans le projet de délibération, qui figure en annexe 2 du présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le télétravail pour les postes de direction, comptable et d'assistante administrative selon les conditions précisées ci-dessus,
- De verser l'allocation forfaitaire de télétravail de 2.50€ par jour télétravaillé.

* * *

1.2 Création d'un poste de chargé de mission interprétation du site

La mise en œuvre du volet interprétation du Projet Grand Site défini ces derniers mois est lancée dans un premier temps avec l'appui du bureau d'études troisième Pôle, à qui le syndicat a confié l'animation des 3 groupes de travail, et d'Agnès, chef de projet à temps partiel. Cette organisation est provisoire puisqu'elle ne permet pas de mener à bien le programme d'actions dans lequel le syndicat mixte est à la fois maître d'ouvrage d'une partie des actions, et coordonnateur de l'ensemble. Il y a lieu de conforter l'équipe du syndicat mixte pour assurer dans de bonnes conditions cette mission, tout comme le syndicat a eu besoin de conforter l'équipe avec un chef de projet durant le temps du chantier de piétonnisation de la corniche.

Il s'agit principalement d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines actions (signalétique d'interprétation, etc.), d'animer les 3 groupes de travail, et de coordonner les actions menées par les autres acteurs qui participent à cette stratégie. Le soutien de la directrice dans les actions de communication sur le projet grand site incomberait également à ce chargé de mission.

La fiche de poste est présentée en annexe du présent rapport.

Il serait fait appel à un contractuel sur 3 ans du fait de la nature particulière du poste, de la durée de la mission liée au programme et de l'appel à un niveau cadre (catégorie A). Le coût global annuel pour le syndicat mixte est estimé à 36 500 € (salaire et charges comprises). Le budget primitif 2022 intègre le recrutement d'un chargé de mission dès le mois de juin.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ✓ de créer à partir du 15 avril 2022 un poste de chargé de mission « Valorisation et interprétation du site » et de recruter en référence à l'article 3-3 2° de la loi 84-53) pour une durée de 3 ans dans les formes précitées afin de mener le volet interprétation du programme.

* * *

1.3 Perception de la taxe de séjour sur les parkings

Afin d'améliorer le développement touristique du territoire, Cauvaldor a instauré la taxe de séjour. Cette taxe est intégralement consacrée à financer les services d'accueil, d'information et de promotion pour améliorer l'attractivité de la destination Vallée de la Dordogne. Elle s'applique aux hébergements mais aussi aux emplacements dans les aires de camping-cars et aux parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.

Selon la politique tarifaire des parkings du site gérés par le syndicat mixte arrêtée pour 2022 dans le cadre de la réunion du 25 février dernier, le tarif est de 8€ les 12h, 16€ les 24h. Le stationnement étant payant la nuit pour les véhicules longs (camping-cars et bus), le syndicat mixte doit en tant qu'exploitant du parking percevoir la taxe de séjour de 0.61€/personne pour chaque nuit facturée (0.55 pour Cauvaldor + 0.06 de taxe additionnelle départementale) et la reverser à l'office du tourisme qui est en charge de la régie de la taxe de séjour.

De par notre système d'accès au parking avec barrières et le fonctionnement en autonomie de ces infrastructures (il n'y a pas de régisseur qui perçoit directement le forfait de stationnement), la taxe de séjour peut être réglée dans le cadre du règlement en sortie, elle devra figurer sur les reçus. En revanche, il est impossible de la percevoir au réel, c'est-à-dire

en fonction du nombre de personnes présentes dans le véhicule assujetties à cette taxe. Il est possible que le conseil syndical détermine un forfait, c'est-à-dire le nombre de personnes en moyenne dans le camping-car à appliquer à la base (nombre de forfait 24h payés) pour calculer la somme à reverser. De par les observations faites lors de la saison passée, il y a 1 à 2 adultes séjournant dans chaque camping-car. L'an passé, 1183 véhicules ont stationné la nuit sur nos parkings, cela aurait représenté une taxe de 1076.53€ à reverser.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer un forfait de 2 personnes par véhicule, soit 1.22€ (0.61€ x 2) de taxe,
- Que cette taxe soit incluse dans les 16€ réglés pour 24h ou 8€ réglés pour 12h comprenant la nuit.

* * *

1.4 Evolution de la régie des parkings

La régie de recettes des parkings a été créée par délibération du 15 février 2019.

Son objet est uniquement la perception des forfaits de stationnement sur les parkings du site.

Il y a lieu de faire évoluer la régie à plusieurs titres :

- pour l'ouvrir à la perception de la taxe de séjour à reverser à l'office du tourisme,
- pour la faire évoluer aussi vers une régie d'avance, devenu nécessaire :
 - Principalement pour effectuer les remboursements des clients en cas de dysfonctionnement (ce n'est plus possible désormais avec la trésorerie),
 - Mais aussi occasionnellement pour effectuer des achats courants de fournitures ou de pièces électroniques pour le budget parking auprès des fournisseurs qui n'acceptent pas les mandats administratifs ou qui appliquent des frais de tenue de compte,

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de faire évoluer la régie des parkings selon les dispositions présentées.

* * *

1.5 Convention concernant les bus Lio sur le parking P2

Comme annoncé dans le cadre du séminaire des élus de janvier dernier, à compter de juin 2022, 2 lignes de bus desserviront Rocamadour les week-ends de juin et septembre et 7 jours sur 7 en juillet et août. Les arrêts sont prévus à la gare, à l'Hospitalet et au P2 parking des ascenseurs – château.

Le parking P2 permet à la fois la dépose du public au niveau de la gare d'ascenseur et offre une zone de stationnement dédiée. Il sera utilisé comme lieu de correspondance entre les 2 lignes de bus.

La desserte de Rocamadour durant la saison par ces lignes de transport en commun et leur maillage avec la gare ferroviaire de Rocamadour sont particulièrement positifs pour améliorer l'accessibilité du site. D'une part, cela répond à un besoin réel de liaison entre la gare et le site pour les voyageurs (il n'y a plus de compagnie de taxi depuis 5 ans sur Rocamadour pour aider à parcourir les 3.3km qui nécessite 45mn de trajet à pied via le chemin de randonnée). D'autre part, ces lignes offrent une alternative pour accéder au site sans voiture depuis leur domicile, leur lieu de villégiature, et pour le découvrir autrement. Cette offre nouvelle de mobilité s'inscrit parfaitement dans les stratégies d'amélioration des services aux visiteurs et de gestion des flux construites dans le cadre du projet grand site.

Les arrêts de ces bus seront traités comme les point informations des parkings avec des éléments d'orientation comme le plan du site et des informations pratiques pour éclairer le visiteur sur les différentes manières de découvrir le site (à pied ou avec l'aide des ascenseurs). Le service transport de la Région, l'office du tourisme et le syndicat mixte collaborent pour concevoir et mettre en place les éléments de signalétique qui seront les plus pertinents.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de préciser dans la politique tarifaire que les bus Lio pourront accéder et stationner gratuitement sur le parking P2.

* * *

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Piétonnisation : avenant au marché de travaux d'aménagement du trottoir route de Gramat lot

Le marché de travaux pour l'aménagement du trottoir de la route de Gramat a été notifié le 10/02/2022. Les travaux viennent de s'achever et un certain nombre d'ajustements sont nécessaires afin de clore ces marchés à prix unitaire.

LOT 1 VOIRIE – ENTREPRISE COLAS - Le marché passé avec l'entreprise COLAS est d'un montant de 28 999.43 € HT. Au cours du chantier, il a été nécessaire de créer deux nouveaux prix unitaires pour faire face à des aléas techniques rencontrés dans le chantier.

PN 1	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE POTELETS DE PIN TRAITE Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et la mise en place de potelets en pin traité classe 4 – section 90x90 mm x ht hors sol 90cm comprenant : - Le terrassement pour la réalisation des fondations du potelet, - La fourniture et la mise en œuvre du béton de fondation, - La fourniture et la pose du potelet en pin traité classe 4 – section 90x90 mm x ht hors sol 90cm - toutes sujétions de mise en œuvre. La quantité à prendre en compte sera mesurée après exécution. L'unité : deux cent euros Index de révision du prix : TP01	200,00 €
PN 2	CHAMBRE DE TIRAGE DE TYPE L1T Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture d'une chambre de tirage L1T avec tampon fonte. Il comprend : - la fourniture des éléments préfabriqués, - la fourniture du tampon fonte L'unité : trois cent quatre-vingt euros Index de révision du prix : TP01	380,00 €

Afin de lutter contre le stationnement sauvage, quelques poteaux bois, non prévus initialement au niveau des abaissées de trottoir ont dû être mis en place, cela induit une légère hausse du marché. Le montant global du marché doit être modifié pour passer à 30 000 euros HT, soit une augmentation de 3.4%.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, valide :

- l'avenant n°1 au marché de travaux de la bande piétonne – lot 1 annexé, incluant des prix nouveaux et passant le marché de 29 899 euros HT à 30 000 euros HT.

* * *

2.2 Interprétation

Point d'étape sur les projets de cartes-relief

La finalisation du maître modèle est en cours, elle a pris du retard du fait de discordances entre le prestataire et le syndicat mixte mais chacun se mobilise pour aboutir et que l'expérience du visiteur soit enrichie comme on le souhaite grâce à ce nouvel élément au début de leur parcours.

L'enjeu est d'équiper les 3 parkings les plus fréquentés et depuis lesquels le site n'est pas visible (celui du château, de l'Hospitalet et des garennes) de cet outil d'interprétation et d'orientation, complémentaire aux plans.

La numérisation de cet ensemble doit être faite début Mai, avant la création du moule, afin de pouvoir développer d'autres outils de médiation comme la maquette prévue au sein de l'espace interprétation du nouvel office du tourisme.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'engager la phase production en lançant la consultation pour un marché de type industriel relatif à la réalisation du moule (réutilisable) et la production de 3 exemplaires de la carte relief en béton à haute performance et métal, estimée à 70 000 € HT pour la tranche ferme.

Conception et réalisation de la signalétique d'interprétation

Le marché de conception et réalisation de la signalétique et des haltes d'interprétation n'a pas reçu de candidature.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De lancer la consultation avec un nouveau périmètre de mission, c'est-à-dire un marché de prestations intellectuelles relatif à la conception de ces outils et au suivi de la mise en œuvre, estimé à 70 000 € HT.

Demande de subvention LEADER

Le conseil syndical avait dans le cadre de la réunion du 2 Février 2021 sollicité le soutien du programme Leader concernant les dispositifs d'interprétation et de valorisation du site estimé à cette époque à 260 990 euros HT. Le programme et le planning ayant été revus, il est proposé de revoir les actions et le plan de financement prévisionnel.

L'étude de définition du dispositif de valorisation du site a été soutenue à 50% par la DREAL, elle s'est terminée fin 2021. Les actions pour lesquelles le soutien du Leader 2021-2022 est demandé sont finalement les suivantes : la mission d'accompagnement de la mise en œuvre du dispositif d'interprétation du site, les travaux de finalisation du maître modèle de la carte relief et enfin la production et pose des 3 cartes relief sur les aires d'accueil du public.

Le calendrier prévisionnel pour le projet d'interprétation et de la valorisation du site serait le suivant :

	Date prévisionnelle de début	Date prévisionnelle de fin
Animation de la démarche d'interprétation et valorisation du site	Mars 2022	Septembre 2022
Finalisation de la conception des cartes relief du site : outil d'interprétation et d'orientation	Février 2022	Avril 2022
Production et pose de 3 carte- relief extérieures	Mai 2022	Novembre 2022

Le plan de financement prévisionnel de ces trois actions est le suivant :

Dépenses prévisionnelles en HT		Recettes prévisionnelles		
Accompagnement de la mise en œuvre de la démarche d'interprétation du site	18 975 €	Subvention LEADER	9 108 €	48 %
		Autofinancement	9 867 €	52 %
Finalisation de la conception des cartes relief	6 800 €	Subvention LEADER	36 864 €	48 %
Production et pose des 3 exemplaires de carte relief	70 000 €	Autofinancement	39 936 €	52 %
TOTAL	95 775 €	TOTAL	95 775€	

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté,
- Autorise la Présidente à solliciter une subvention au titre du LEADER à hauteur de 45 972€ soit :
 - 36 864 € concernant les cartes relief,
 - et 9 108 € pour l'accompagnement dans la mise en œuvre du schéma d'interprétation.

* * *

2.3 Patrimoine emblématique : point d'étape sur la rédaction du plan de gestion Unesco

Le sanctuaire de Rocamadour est une des 78 composantes du bien en série chemins de saint Jacques de Compostelle en France labellisé par l'Unesco depuis 1998. Dans le cadre du renouvellement du label, la mise au point d'un plan de gestion global du bien est programmée d'ici fin 2022 et il y a lieu de mettre à plat un plan de gestion spécifique à chaque composante d'ici Juin 2022.

Un point sur la rédaction du plan de gestion de Rocamadour est présenté en séance.

* * *

2.4 Gestion des flux et création de l'observatoire du site : proposition de création d'un contrat en alternance

En menant le projet d'aménagement et de gestion durable du site, il est apparu la nécessité d'assurer un monitoring continu du fonctionnement du site et de permettre l'évaluation des impacts des différentes actions menées en termes d'aménagement, d'infrastructure et de gestion des flux touristiques. A l'issue des premières réflexions de la commission observation, et dans la perspective du bilan du projet grand site, il est apparu utile de s'engager dans la constitution d'un observatoire permanent. L'enjeu consiste dès 2022 à déployer une méthodologie récurrente de récolte et d'analyse d'indicateurs ciblés pour nourrir les travaux de cette instance et participer plus globalement à l'évaluation des politiques publiques déployées au sein de ce Grand Site.

Pour engager concrètement le lancement de cette démarche, au-delà de l'essentiel appui de l'ADT Lot tourisme, le syndicat mixte avait recherché un stagiaire, mais il n'a pas reçu de candidature.

Il est proposé de recruter un étudiant en contrat d'alternance de niveau Master à compter de septembre pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût pour le syndicat mixte est estimé à 10 100€ par an. Il serait assumé à 50% par le budget principal et 50% par le budget parkings. Ce cout est intégré dans les 2 budget prévisionnels 2022 présentés dans le cadre de cette réunion.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte ouvrir un poste en alternance à compter de septembre 2022 pour l'observatoire du site,
- Souhaite que les charges salariales de ce poste soient assumées pour moitié par le budget principal et pour moitié par le budget annexe des parkings, dans la mesure où le tableau de bord traitera également les données d'exploitation des parkings du site.

* * *

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 Budget principal

3.1 Compte de gestion

Les comptes de gestion 2021 (budget principal et budget annexe des parkings) transmis par la trésorière syndicale sont concordants avec les comptes administratifs 2021.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la concordance entre les comptes de gestion 2021 transmis par Madame la trésorière syndicale et les comptes administratifs 2021.

* * *

3.2 Adoption des comptes administratifs 2021

Le Comité syndical est saisi des comptes administratifs du budget pour l'exercice 2021 et il est invité à en débattre sous la conduite de la Présidente qui quittera la salle au moment du vote.

Celle-ci invite tout d'abord le comité syndical à prendre connaissance des résultats comptables de l'exercice 2021.

Ainsi, pour le budget principal, l'exécution budgétaire fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2021 : 1 146 632.28 €

Recettes de l'exercice 2021 : 1 884 512.50 €

Excédent de l'exercice 2021 : 737 880.22 €

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2021 : 419 185.81 €

Produits de l'exercice 2021 : 436 891.46 €

Résultat de l'exercice 2021 : + 17 705.65 €

Résultat cumulé à affecter : + 17 705.65 € + report nul, soit + 17 705.65 €

La gestion 2021 a donc dégagé un solde d'exécution excédentaire de 737 880.22 € au titre de la section d'investissement et un résultat excédentaire de 17 705.65€ au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un excédent cumulé de 542 508.02 € pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants :

Solde d'exécution investissement 2021 excédentaire de	737 880.22 €	}	850 401.43 €
Reports des excédents antérieurs investissement	112 521.21 €		

Correction pour les restes à réaliser :

➤ Restes à réaliser de recettes	170 500.00 €	}	- 307 893.41 €
➤ Restes à réaliser de dépenses	478 393.41 €		

Il est proposé au Comité syndical d'affecter :

- la somme de 307 893.41 à la couverture du besoin d'investissement liés aux restes à réaliser,
- et l'excédent de 542 508.02 € à la couverture du besoin de financement des investissements 2022.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le compte administratif 2021 du budget principal,
- Affecte le résultat comme suit :
 - résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 17 705.65 €
 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté (RI ligne 001) décomposé comme suit :
 - couverture du besoin de 850 401.43 €

* * *

Pour le budget annexe, l'exécution budgétaire 2021 fait respectivement apparaître, pour chacune des 2 sections budgétaires :

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2021 : 648 212.09 €

Recettes de l'exercice 2021 : 186 417.06 €

➤ Déficit de l'exercice 2021 de 461 795.03€

Section de fonctionnement :

Charges de l'exercice 2021 : 413 884.41 €

Produits de l'exercice 2021 : 557 236.13 €

➤ Résultat de l'exercice 2021 : 143 351.72 €

Résultat cumulé à affecter : + 143 351.72€ + report de 138 634.61 € soit + 281 986.33 €

La gestion 2021 a donc dégagé un solde d'exécution déficitaire de 461 795.03 € au titre de la section d'Investissement et un résultat excédentaire de 143 351.72 € au titre du fonctionnement.

Par ailleurs, la correction du solde d'exécution de la section d'investissement par les restes à réaliser conduit finalement à un besoin de financement de 67 208.84 € pour cette section budgétaire, comme le mettent en évidence les éléments suivants

➤ Solde d'exécution inv. 2021 déficitaire de 461 795.03€	}	149 504.11 €
➤ Reports des excédents antérieurs inv. 611 299.14 €		
Correction pour les restes à réaliser :		
➤ Restes à réaliser de recettes : 0 €	}	- 216 712.95 €
➤ Restes à réaliser de dépenses : 216 712.95 €		

Il est proposé au Comité syndical par conséquent d'affecter la somme de 67 208.84 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat excédentaire du fonctionnement de 281 986.33 €.

Le conseil syndical à l'unanimité des membres présents :

- Adopte pour le budget annexe des parkings le compte administratif 2021,
- Affecte le résultat comme suit :
 - Couverture du besoin d'investissement (RI 1068) : 67 208.84 €
 - Résultat de fonctionnement reporté (RF ligne 002) : 214 777.49 €

* * *

3.3 Budgets primitifs 2022

Il est proposé au Comité syndical d'analyser les projets de budgets 2021 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2022 et au vu des résultats du compte administratif 2021.

BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Comité syndical d'analyser les projets de budgets 2022 du syndicat mixte, découlant du débat d'orientation budgétaire du 25 février 2022 et au vu des résultats du compte administratif 2021.

Inscriptions et reports liés au CA 2021

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 17 705.65 € en fonctionnement qu'il est proposé d'affecter comme suit :

L'ensemble est reporté à nouveau en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002) : 17 705.65 €.

Les Investissements :

Dépenses :

- Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2021 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 478 393.41 €, sont compensées par un report favorable d'investissement.

- Recettes :

- Report des restes à réaliser :

Les recettes d'investissement programmées en 2021 et non encore réalisées, restent d'actualité et sont donc reportées. Il s'agit du solde de la subvention de la Région pour les travaux 2021 de la corniche et de la voie nouvelle. Cette recette de 170 500 € est équilibrée par une affectation équivalente du résultat 2021.

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2022

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2021)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2022 s'élève à près de 202 940 €. Cela comprend les frais d'entretien, maintenance et travaux assurés en régie par la Commune, qui sont à prendre en compte pour 23 284 € cette année, la participation au dispositif flux vision, qui nécessite une inscription de 2 500€.

Une inscription de 6 000 € de crédits imprévus laisse la possibilité de palier à quelques éventualités. Cette année, les frais pour un emprunt-relais sont également à prévoir pour 2000 €.

Pour financer ces dépenses, il est proposé de faire appel aux contributions des membres du syndicat mixte, réparties comme suit :

- 57 000 € pour la Région,
- 56 440 € pour le Département,
- 95 000 € pour la Commune de Rocamadour

Avec les amortissements, et réaffectations 2021, le budget 2022 s'élève à 465 790 €.

Cette année, l'excédent de fonctionnement reporté de 17 705.65€ permet de conforter les recettes de fonctionnement.

Afin d'équilibrer les recettes de fonctionnement, le budget principal perçoit du budget parkings, d'une part, une redevance, estimée à 52 000€ pour cette année (50 000 en 2021 – dont le montant est indexé sur l'indice à la construction) et le remboursement de 53 276€ pour la mise à dispo de « l'équipe support » du syndicat mixte (directrice, assistante administrative et comptable) et les frais partagés (certains contrats d'assurance, l'adhésion au réseau des grand sites de France).

D'autre part, en complément, il y a lieu donc d'ajuster la participation statutaire du Département à hauteur de 170 673.90 € correspondant pour 56 440 € à la participation au fonctionnement récurrent et à 114 233.90 € à la participation aux amortissements qui sont très conséquents (255 098.30 €).

FONCTIONNEMENT 2022 : Recettes

	Libellé	CA 2021	BP 2022
CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES		44 171,46	53 276,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée	41 300,00	50 386,00
70872	Remboursement frais logiciel antivirus par le budget annexe	2 871,46	2 890,00
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		288 429,91	322 673,90
7472	Participations statutaires de la Région	57 000,00	57 000,00
7473	Participations statutaires du Département	136 429,91	170 673,90
74748	Participations statutaires de la Commune	95 000,00	95 000,00
744	fcva	0,00	0,00
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		50 001,09	52 002,00
7588		1,09	2,00
752	revenu des immeubles	50 000,00	52 000,00
7718	recette exceptionnelle	0,00	0,00
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00
774	subvention exceptionnelle	0,00	0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		54 362,10	20 132,96
773	mandats annulés	45,00	0,00
722/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)	43 403,18	3 573,64
777/042	Amortissements subv.	10 913,92	16 559,32
	TOTAL	436 964,56	448 084,86
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE			
002	excedent de fonctionnement reporté	0,00	17 705,65
	TOTAL DES RECETTES NETTES	433 219,65	465 790,51

Budget principal 2022

FONCTIONNEMENT - Dépenses

	Libellé	CA 2021*	budget 2022
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		4 907,30	6 000,00
22	imprevus* (budgété mais non réalisé)	4 907,30	6 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		48 207,18	77 790,21
60611	Eau et assainissement	903,07	1 050,00
60612	énergie et électricité	744,10	750,00
60631	fournitures d'entretien	6,60	50,00
60632	fournitures de petit équipement	4 236,55	5 500,00
60633	fournitures de voirie	1 461,87	2 811,33
60636	vetements de travail	0,00	100,00
6064	fournitures administratives	248,00	300,00
611	Contrats de prestations de services	852,00	864,00
6135	Locations mobilières	0,00	200,00
61521	Entretien de terrains	0,00	2 000,00
615221	Entretien de batiments publics	240,00	500,00
615228	Entretien autres bâtiments	0,00	0,00
615231	Entretien de voirie	0,00	600,00
615232	entretien réseaux	1 176,03	600,00
61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	0,00	780,00
6156	Maintenance	4 711,22	2 804,00
6161	Assurance multirisques	4 191,48	4 398,20
6168	Autres assurances	3 606,20	2 955,82
6184	Versement à des organismes de formation	30,00	100,00
6188	autres frais divers	12,00	12,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		
6225	indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00
6226	honoraires	0,00	13 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	5 820,00	3 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00
6232	Fête et cérémonie	0,00	200,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions		
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00
6256	Missions: personnel	553,93	1 800,00
6257	Receptions	226,60	1 200,00
6261	Frais postaux	308,03	300,00
6262	Téléphone	931,95	1 000,00
627	services bancaires et assimilés	650,00	0,00
628	Divers		
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMIOS	4 200,00	4 455,00
6283	Frais nettoyage locaux	2 643,55	3 000,00
62878	Remboursement de frais	10 281,00	23 284,86
6288	autres services	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	173,00	175,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
023	versement à la section d'investissement	0,00	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		124 179,48	122 400,00
6332	cotisations au FNAL	82,15	110,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	2 002,76	730,00
6338	autres impôts et taxes	258,43	1 150,00
6413	rémunération personnel non titulaire	33 261,27	0,00
64131	rémunération personnel	54 338,90	85 400,00
64138	non titulaires autres indemnités	1 009,84	1 010,00
6451	URSAFF	25 945,82	25 500,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 788,54	3 600,00
6454	cotisation assedic	3 491,77	3 600,00
6475	medecine du travail	0,00	1 300,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,46	2 502,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00	0,00
65548	autres contributions	0,00	2 500,00
65888	autres	0,46	2,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		1 870,15	2 000,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	1 870,15	2 000,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		0,00	0,00
67441	subvention exceptionnelle	0,00	0,00
6711	charges exceptionnelles	0,00	0,00
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		244 928,54	255 098,30
6 811	dotation amortissement études travaux escalier...	244 928,54	255 098,30
TOTAL		424 093,11	465 790,51

L'investissement : dépenses nouvelles - 1 403 417 €

Une somme pour imprévus de 10 000 € est à provisionner afin de pouvoir palier aux éventuels aléas notamment concernant le patrimoine emblématique ou la falaise.

➤ Les études

Des inscriptions nouvelles sont prévues pour l'étude du dispositif de gestion des flux (8000€), le schéma d'interprétation (22 770€), l'étude d'évaluation du projet grand site et de mise à jour du programme (50 000€) ainsi que pour l'étude de maîtrise d'œuvre des travaux d'urgence du parvis du sanctuaire (12 000€).

➤ Les acquisitions foncières

Un complément de 53 500 € aux crédits disponibles permettra de financer l'achat de la truffière de la corniche et les frais de notaire pour le parking du château et l'esplanade, en complément des dernières acquisitions en cours.

➤ Les travaux sur le patrimoine

Une enveloppe de 80 000€ est prévue dans ce BP pour mener les travaux d'urgence de restauration du parvis du sanctuaire.

➤ Signalétique et haltes d'interprétation

Pour la conception et la création et pose du mobilier de signalétique et scénographie des haltes d'interprétation, une enveloppe de 300 000 € est provisionnée.

➤ Falaise

Il n'y a pas d'inscription nouvelle prévue à ce jour.

➤ Les aménagements liés à l'accueil et au cheminement : piétonisation et valorisation

Bande piétonne route de Gramat

Une inscription de 84 000 € est prévue pour aménager ce trottoir, qui s'inscrit en continuité des espaces piétons de l'Hospitalet et de la corniche. Il restera en 2023 à réaliser la dernière portion de l'aménagement pour relier la forêt des singes à l'Hospitalet.

Corniche

Un complément aux 116 032 € de restes à réaliser est nécessaire pour assumer les travaux des marchés en cours sur cette année et rétablir la mise en lumière de la chapelle de l'Hospitalet et des vestiges. Il s'élève à 55 000 €.

Chemin de Lafajadou

Pour engager la restauration du chemin de Lafajadou, une enveloppe de 184 000€ est provisionnée.

Truffière de la corniche

Pour ouvrir au public ce terrain nouvellement acquis, une enveloppe de 18 000€ est inscrite.

➤ L'observation des flux et le dispositif de préservation de la vallée contre la saturation

Une inscription de 88 320 € est nécessaire pour pérenniser et compléter les outils existants de comptages des flux en renouvelant les compteurs routiers associés à un dispositif d'alerte saturation de la vallée et en posant des compteurs piétons.

A ce jour, 12.8 M€ de travaux et 2.13 M € d'acquisitions ont été réalisés entre 2007 et fin 2021.

Les financements 2022 ne sont plus comme l'an passé concentrés sur la corniche et voie nouvelle. Ils concernent autant la poursuite du programme de piétonisation que le début du programme d'interprétation et valorisation du site ou encore la sauvegarde du patrimoine emblématique.

➤ Synthèse inscriptions 2021 avant reports

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 1 403 417.99 €.

Budget prévisionnel 2022 - INVESTISSEMENT: Dépenses

		RAR 2021	Inscription crédits 2022	opérations d'ordre	total
10222	fciva	8 047,00			8 047,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			430 000,00		430 000,00
1641	remboursement emprunt relais		430 000,00		430 000,00
CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 050,00	110 597,81		114 647,81
020	Imprévus		10 000,00		10 000,00
2031	Frais d'études	4 050,00	100 597,81		104 647,81
135	Etude dispositif de gestion des flux		8 000,00		8 000,00
136	Schéma d'interprétation	4 050,00	22 770,00		26 820,00
145	Evaluation PGS et mise à jour du programme		57 827,81		57 827,81
142	Etude travaux sécurité parvis du sanctuaire		12 000,00		12 000,00
CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES		110 000,00	137 500,00		247 500,00
2111	Immobilisations corporelles en cours				
106	provision acquisitions foncières	110 000,00	53 500,00		163 500,00
21316	peintures murales saint michel		0,00		0,00
2162/143	installation voirie - bande piétonne route de gramat		84 000,00		84 000,00
CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS		300 677,88	725 320,00		1 025 997,88
2315	Voies				
107	aménagement corniche AP de 5M€	116 032,88	55 000,00		171 032,88
112	chemin de croix		0,00		0,00
133	borne porte figurée		0,00		0,00
108	travaux parkings		0,00		0,00
114	déviations routières	174 150,96	0,00		174 150,96
130	signalisation parking et sil	3 536,84	0,00		3 536,84
134	signalétique piétonne	6 957,20	0,00		6 957,20
146	chemin Lafajaou		184 000,00		184 000,00
136	signal et haies interprétation		300 000,00		300 000,00
144	dispositif comptage et alerte saturation vallée		88 320,00		88 320,00
2317	Travaux et aménagements de terrains				
138	MOE chapelles et basilique		0,00		0,00
141	installations électriques chapelles st Blaise Ste Anne		0,00		0,00
142	travaux urgence parvis sanctuaire		80 000,00		80 000,00
147	truffière de la corniche		18 000,00		18 000,00
041	changement de comptes			44 150,12	44 150,12
041 / 21578	intégration étude schéma interprétation			0,00	0,00
041/21...	intégration signalétique piétonne			27 935,00	27 935,00
041/2315	avances forfaitaires			16 215,12	16 215,12
041/1322	transfert subventions non amortissable			0,00	0,00
040	amortissements			20 132,96	20 132,96
040/13917	amortissement subventions eqpt transf - état			3 927,99	3 927,99
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs			11 881,79	11 881,79
040/13918				199,32	199,32
040/13912				0,00	0,00
040/13913				550,22	550,22
2315/040 opération 107	intégration MOE corniche			3 573,64	3 573,64
48	comptes de régularisation	55 618,53	0,18	0,00	55 618,71
45813		55 618,53	0,00	0,00	55 618,53
45811			0,18	0,00	0,18
27			0,00	0,00	0,00
2763	remboursement de avance de trésorerie provenant du budget annexe		0,00	0,00	0,00
27638	créance SIAEP et mairie		0,00	0,00	0,00
Total		478 393,41	1 403 417,99	64 283,08	1 946 094,48

L'investissement : recettes

Pour 2022, les travaux seront assumés par un autofinancement à 100%.

En effet, les soutiens de l'Etat sollicités mais non acquis à ce jour, à hauteur de seront inscrit en DM. Il s'agit des sommes suivantes :

- 5 000 € pour la maîtrise d'œuvre du parvis (DRAC – au titre des monuments historiques)
- 25 000 € pour le bilan du projet grand site (DREAL – au titre du projet grand site)
- 122 580 € pour les travaux de piétonnisation de la route de Gramat et du chemin de Lafajadou et les outils d'observation des flux (avenir montagnes investissement)
- 48 000 € pour les outils d'interprétation (LEADER).

Une somme de 155 000 € sera perçue via le FCTVA et permettra en DM1 de conforter le financement des travaux du parvis.

Depuis l'an passé, un emprunt relais a été contracté à hauteur de 430 000 €, le temps de percevoir le solde des subventions régionales pour la corniche et la voie nouvelle.

La participation à l'investissement 2022 se traduirait alors de la façon suivante :

- Région 370 500 €
- Département 199 826.10 €

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents et suivants, le projet de budget total 2022 (reports et

BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022				
Articles	Libellé	RAR 2021	Budget 2022	Total
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)			850 401,43	850 401,43
	Report des excédents antérieurs		0,00	0,00
	excédent d'investissement reporté		850 401,43	850 401,43
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT			0,00	0,00
1068	Affectation du résultat année n-1		0,00	0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT			0,00	0,00
	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			570 326,10	740 826,10
1322	subvention membres SMGSR Région	170 500,00	370 500,00	541 000,00
1323	subvention membres SMGSR Département		199 826,10	199 826,10
13118	Autres subventions de l'Etat			
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			0,00	0,00
1641	Emprunt en euros		0,00	0,00
CHAPITRE 040: amortissement			255 098,30	255 098,30
28183	ordinateur, logiciel		1 405,51	1 405,51
281728			48 936,48	48 936,48
281738			79 563,07	79 563,07
28152			44 616,24	44 616,24
281752			53 964,91	53 964,91
281571			0,00	0,00
2804131			2 651,50	2 651,50
28041482			5 235,43	5 235,43
28041582	Borne Recharge Electrique - FDEL		1 100,00	1 100,00
28041512			17 625,16	17 625,16
28158			0,00	0,00
Opérations non affectées			0,00	0,00
10222	FCTVA		0,00	0,00
CHAPITRE 041 :			0,00	44 150,12
041/238	remboursement avances forfaitaires corniche	0,00	16 215,12	16 215,12
041/2031	intégration études en travaux	0,00	27 935,00	27 935,00
041/1311	transfert subventions etat pour amortissable	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 458.1 Opérations pour le compte de tiers			0,00	55 618,53
45823	Fonds concours du Département pour la voirie	0,00	55 618,53	55 618,53
CHAPITRE 27638			0,00	0,00
27638	créance Mairie	0,00	0,00	0,00
TOTAL		170 500,00	1 775 594,48	1 946 094,48

inscriptions nouvelles) s'élève à 1 946 094.48€ en investissement et 465 790.51 € en fonctionnement.

Le conseil syndical à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le budget primitif 2022 du budget principal

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Inscriptions et reports liés au CA 2021

Le compte administratif fait apparaître un résultat positif de 281 986.33 € en fonctionnement qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- 67 208.84 € en recette d'investissement (RI article 1068),
- Et 214 777.49 € reporté à nouveau en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté - RF article 002).

Les Investissements :

Dépenses :

- Report des restes à réaliser :

L'ensemble des investissements programmés en 2021 et non encore réalisés, reste d'actualité et est donc reporté. Ces dépenses, soit 216 712.95 €, sont compensées par le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et par l'affectation du résultat 2021.

- Recettes :

- Report des restes à réaliser :

Il n'y a pas de recette d'investissement programmées en 2021 et non encore réalisées.

Le Fonctionnement (hors dotation à l'investissement, amortissements et réaffectation 2021)

Ce budget reprend essentiellement le précédent.

Le fonctionnement récurrent 2022 s'élève à près de 380 000 €.

Il comprend :

- le remboursement des frais de personnel du syndicat mixte et de la commune mis à disposition (la moitié du temps de travail de la directrice, la comptable, l'assistante administrative et le quart de temps du responsable technique de la commune qui coordonne et suit la maintenance et les travaux en régie) pour 58 270 €,
- le remboursement des frais d'entretien et travaux assurés en régie par la Solveroc pour les sanitaires publics de la gare aval sont à prendre en compte pour 14 680 € cette année,
- Des frais de maintenance de 23 000 €,
- une redevance pour le budget principal de 52 000 €.

Une inscription de 5000 € de crédits imprévus laisse la possibilité de palier à quelques éventualités.

Cette année, les intérêts de l'emprunt pour les parkings et bâtiments de premiers services représentent 68936 €.

Avec les amortissements, et réaffectations 2021, le budget 2021 s'élève à 794 138.49 €.

Cette année, l'excédent de fonctionnement reporté de 214 777.49 € permet de largement conforter les recettes de fonctionnement.

PARKINGS FONCTIONNEMENT 2022- Dépenses

	Libellé	CA 2021	BP 2022
CHAPITRE 002		0,00	0,00
2	report du déficit de fonctionnement	0,00	0,00
CHAPITRE 022 : IMPREVUS		0,00	5 000,00
022	Imprevus	0,00	5 000,00
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		202 642,97	230 758,74
6061	fournitures non stockables (eau, électricité...)	11 222,95	13 000,00
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	11 208,02	11 650,00
6064	fournitures administratives	1 318,47	1 320,00
6066	Carburant	1 315,98	2 800,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 000,00
611	Contrats prestations de services	9 197,80	12 000,00
6132	location immobilières	50 000,00	52 000,00
6135	Locations mobilières	3 111,99	1 200,00
61523	Entretien et réparations sur biens immobiliers réseaux	110,00	110,00
61528			3 500,00
61551	Matériel roulant	266,83	200,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	45,83	2 000,00
6156	maintenance	22 978,50	23 000,00
6168	Autres assurances	3 403,67	6 770,00
618	Versement à des organismes de formation	218,88	400,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	0,00	0,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux acquisitions foncières, avocats...	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques		
6233	Foires et expositions	0,00	600,00
6236	Catalogues et imprimés	3 129,80	3 600,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions		
6251	Voyages et déplacements	95,33	2 000,00
6256	Missions: personnel	545,84	700,00
6257	Receptions	0,00	500,00
6248	Transport de biens divers	5 634,94	7 300,00
6261	Frais postaux	165,86	160,00
6262	Téléphone	10 631,98	10 700,00
627	services bancaires et assimilés	9 248,74	9 248,74
6287	Remboursement de frais	58 778,47	65 000,00
6288	autres	13,08	0,00
CHAPITRE 063 : impots taxes et versements assimilés		221,43	3 100,00
63513	Taxes foncières	0,00	0,00
637	autres Impôts, taxes (reversement taxe séjour à cauvador+taxe symictom)	0,00	3 100,00
6358	autres droits	221,43	0,00
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		114 909,85	148 503,00
6218	autre personnel extérieur	1 162,20	16 973,00
6332	cotisations au FNAL	729,17	100,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	809,43	1 000,00
6338	autres impots et taxes	234,04	300,00
6411	rémunération personnel non titulaire	69 398,27	86 700,00
6412	Congès payés	2 764,14	0,00
6414	Indemnités et avantages divers		4 800,00
64148	ifsse	9 497,65	2 000,00
6415	Supplément familial	59,69	30,00
6451	URSAFF	23 815,91	29 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 276,94	3 870,00
6454	cotisation assedic	3 162,41	3 730,00
6475	medecine du travail	0,00	0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		0,18	0,50
658	autres charges diverses	0,18	0,50
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		75 698,55	68 936,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes réglés à échéance	48 302,92	70 160,44
66112	Intérêts courus non échus	27 395,63	-1 224,44
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		10,00	0,00
672	reversement de l'excedent à la collectivité de rattachement.	0,00	0,00
673	titre annulé (exercice antérieur)	10,00	0,00
678	Autres charges exception	0,00	0,00
CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES		0,00	0,00
695	Impots sur les benefices	0,00	0,00
CHAPITRE 23 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	201 363,48
023	versement à la section d'investissement	0,00	201 363,48
CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042		47 797,06	136 476,77
675	valeurs actifs cédés	7 833,33	0,00
6 811	dotation amortissement	39 963,73	136 476,77
	TOTAL	441 280,04	794 138,49

FONCTIONNEMENT 2022 : Recettes			
	Libellé	Résultat 2021	BP 2022
CHAPITRE 64		1 591,45	0,00
6419	remboursement sur rémunér. personnel	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	1 591,45	0,00
CHAPITRE 70	Ventes de prestations	550 232,63	577 500,00
706	prestations de services	550 013,75	577 500,00
7087	Remboursement de frais	218,88	0,00
CHAPITRE 75	Autres produits gestion courante	0,37	0,00
753	Perception taxe de séjour	0,00	0,00
7588	Autres	0,37	0,00
CHAPITRE 77		5 403,35	0,00
7718	Autres produits exception op gestion	193,34	0,00
774	Subvention exceptionnelle venant du budget principal	0,00	0,00
775	produits de cession immo.fin	5 210,01	0,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		0,00	1 861,00
722	production immobilisées (mobilier parking)	0,00	0,00
777/042	Amortissements subv.	0,00	1 861,00
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		0,00	214 777,49
002	Affectation du résultat année N-1	0,00	214 777,49
	TOTAL	557 227,80	794 138,49

Inscriptions nouvelles au titre du budget primitif 2022

L'investissement : dépenses nouvelles – 218 197.14 €

➤ **Le remboursement du crédit**

Une inscription de 191 161 € est nécessaire pour rembourser l'emprunt contracté pour l'aménagement des 5 parkings et la construction des 3 bâtiments.

➤ **Les aménagements complémentaires**

Parking du Garroustié

Un complément aux 3 100 € de restes à réaliser est nécessaire pour assumer les travaux de modification de clôture du parking avec le lotissement sur cette année et participer à la lutte contre le stationnement sauvage. Il s'élève à 3 970 €.

Parking de la vallée

Pour compléter les 34 700€ de restes à réaliser engagés pour la restauration des berges de l'Alzou et finaliser la signalétique, une enveloppe de 7 000 € est provisionnée.

Parking de l'Hospitalet

Pour restituer le muret en pierre sèche de clôture et finaliser les aménagements paysagers entre le parking et le nouvel hôtel de ville, une enveloppe de 12 221 € est inscrite.

➤ **Les investissements complémentaires**

Une enveloppe de 2 700 € est inscrite pour acquérir un deuxième véhicule de service au lieu d'en louer un en haute saison.

Pour installer un défibrillateur au niveau du bâtiment de service du parking du château, il est proposé de provisionner 1 144 €.

A ce jour, 4.4 M€ HT de travaux ont été réalisés entre 2018 et fin 2021 sur le budget parkings.

➤ **Synthèse inscriptions 2021 avant reports**

Au total, les besoins en matière d'investissement s'élèvent à hauteur de 434 910.09 €.

BUDGET PARKING - SECTION INVESTISSEMENT: Dépenses 2022

		RAR 2021	Inscription 2022	Opérations d'ordre	Total budget 2022
020 Imprévus			0,00		0,00
100 Parking du château		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
2111	acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	terrains	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
2313	construction	0,00	0,00	0,00	0,00
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
101 Parking de la vallée		34 700,00	7 000,00	0,00	41 700,00
2312	terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	construction	34 700,00	7 000,00	0,00	41 700,00
102 Parking des Garennes		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
2138		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
2312	terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	construction	0,00	0,00	0,00	0,00
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
103 Parking de l'Hospitalet		4 002,35	12 221,14	0,00	16 223,49
2111	acquisition foncière	0,00	0,00	0,00	0,00
2135		0,00	0,00	0,00	0,00
2312	terrains	0,00	12 221,14	0,00	12 221,14
2313	construction	4 002,35	0,00	0,00	4 002,35
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
107 Parking du Garroustié		3 100,00	3 970,00	0,00	7 070,00
2312	terrains	3 100,00	3 970,00	0,00	7 070,00
104 Système exploitation des flux		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2151	installations complexes spécialisées	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2157					
238/23	avance forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00
105 Gestion atationnement sauvage		1 931,60	0,00	0,00	1 931,60
2315	immos en cours-inst techniques	1 931,60	0,00	0,00	1 931,60
106 Prestations communes		0,00	0,00	0,00	0,00
2313	immos en cours-constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
108 Maquettes d'orientation		118 214,00	0,00	0,00	118 214,00
2315	immos en cours-inst techniques	118 214,00	0,00	0,00	118 214,00
Hors opération		13 265,00	195 006,00	0,00	208 271,00
2181	intégration premier équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	autres immobilisations corporelles - defibrillateurs	0,00	1 144,00	0,00	1 144,00
2182	matériel de transport	11 750,00	2 700,00	0,00	14 450,00
2183	matériel bureau et informatique	800,00	0,00	0,00	800,00
2184	meublier	715,00	1,00	0,00	716,00
1641	remboursement credit	0,00	191 161,00	0,00	191 161,00
2763	avance de trésorerie au budget principal - créance collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00
041 et 040	amortissement et changement de comptes	0,00	0,00	0,00	0,00
2138/040	travaux en régie mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2313/041	remboursement avancés forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	216 712,95	218 197,14	0,00	434 910,09

L'investissement : recettes

Pour 2022, le soutien de l'Etat est obtenu dans le cadre de France Relance – Biodiversité pour les travaux de restauration des berges à hauteur de 28 000 €.

L'essentiel des travaux sera assumé par un autofinancement.

Le soutien du programme Leader est espéré à hauteur de 38 512 € pour la conception et la réalisation des cartes reliefs ; outils d'orientation et d'interprétation. Il ne figure pas dans les recettes prévisionnelles d'investissement tant que la subvention n'est pas notifiée.

BUDGET PARKINGS - INVESTISSEMENT: Recettes 2022					
Articles	Libellé	RAR 2021	inscriptions nouvelles	opération d'ordre affectations 2021	budget 2022
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Report des excédents antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
	excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE 021: VIREMENT		0,00	201 363,48	0,00	201 363,48
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	201 363,48	0,00	201 363,48
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT		0,00	0,00	67 208,84	67 208,84
1068	Affectation du résultat 2021	0,00	0,00	67 208,84	67 208,84
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
1311/101	Autres subventions de l'Etat	0,00	28 000,00	0,00	28 000,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0,00	0,00	0,00	0,00
1687	remboursement avance trésor faite au budget principal	0,00	0,00		0,00
1641	Emprunt en euros	0,00	0,00		0,00
CHAPITRE 040: amortissement			138 337,77	0,00	138 337,77
28125			33 927,00		
28131			59 167,00		
28135			458,54		
28138			3 172,00		
28151			37 005,72		
28181			1 500,00		
28182			1 120,00		
28183			677,00		
28184			309,70		
28188			1 000,81		
TOTAL		0,00	367 701,25	67 208,84	434 910,09

Au global, tel qu'il ressort dans les tableaux précédents et suivants, le projet de budget annexe des parkings 2022 (reports et inscriptions nouvelles) s'élève à 434 910.09 € en investissement et 794 138.49 € en fonctionnement.

Le conseil syndical à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le budget primitif annexe des parkings 2022.

* * *

3.4 Remboursement des frais avancés par la directrice

Afin de préserver les installations électroniques des parkings des variations électriques, l'achat d'onduleurs spécifiques indisponibles chez les fournisseurs locaux. Acheté sur internet auprès d'un fournisseur qui ne peut être réglé par mandat administratif. La directrice a réglé ces achats pour un montant de 995.23€ avec sa carte bancaire.

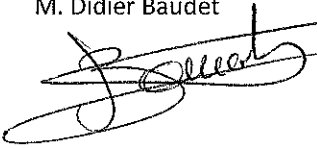
De même, la directrice a dû régler avec sa carte bancaire sur internet car il n'y avait pas d'autre possibilités :

- l'abonnement de visioconférence Zoom pour une somme de 167.88€,
- la souscription au service Google pour sécuriser les informations relatives aux parkings et bâtiments de sanitaires (8 établissements gérés par le syndicat mixte) pour un montant de 149€.

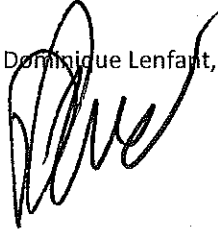
- Valide le remboursement de la directrice pour ces avances,
- Accepte le remboursement chaque année pour l'abonnement à la visioconférence.

* * *

M. Didier Baudet



Mme Dominique Lenfant,

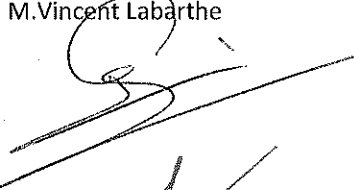


Mme Geneviève Lasfargues

M. Jean-Baptiste Jallet (Visio)

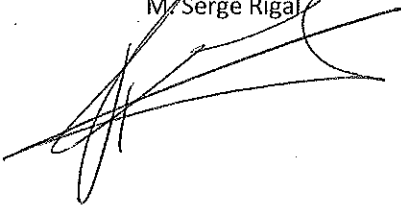


M. Vincent Labarthe



Mme Caroline Mey Fau

M. Serge Rigal



M. Alfred Terlizzi

